



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 04/07/2023

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 20 juin et le 4 juillet 2023 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Rénovation de la télécabine de la Sétaz sur la commune de Valloire (73)

Remplacement de la télécabine de la Sétaz, d'une longueur de 1,4 km, située entre 1 440 et 1 929 mètres d'altitude qui permettra de transporter 2 400 personnes contre 2200 actuellement, par la société d'économie mixte de Valloire.

- Reprise d'exploitation et extension d'une carrière de pouzzolane sur la commune de Landos (43)

Reprise de l'exploitation et extension d'une carrière de pouzzolane par la société Vicat sur la commune de Landos (43). La production annuelle moyenne s'établira à 50 000 t, avec un maximum à 100 000 t, sur une durée de 30 ans, en six phases quinquennales, et alimentera les cimenteries de Crêchy (03) ou de Montalieu (38).

- Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Montalieu-Vercieu (38)

Évolution du plan local d'urbanisme qui doit permettre la réalisation d'un projet de renouvellement urbain sur une friche industrielle, comprenant la réalisation de 64 logements (environ 147 nouveaux habitants) et l'aménagement de 1 000 m² d'espaces réservés à des commerces, des bureaux et des services.

- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Le Cheylas (38) pour l'aménagement d'une centrale photovoltaïque flottante sur le bassin aval de la station de transfert d'énergie par pompage (38)

Evolution des règlements écrit et graphique de la zone Nb et création d'une orientation d'aménagement et de programmation afin de rendre possible l'aménagement d'une centrale

Service presse IGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

photovoltaïque flottante d'au total 45 ha sur le bassin aval de la station de transfert d'énergie par pompage implanté le long de l'Isère gérée par la filiale EDF Hydro du groupe EDF.

- **Plantation de sapins de Noël au Chambon-sur-Lignon et à Tence (43)**

Culture de sapins de Noël par Dico Agri, nécessitant le défrichement de 11,54 ha, au sud-est de la Haute-Loire.

- **Réhabilitation du « Bâtiment King Charles » - Exploitation des eaux souterraines à des fins géothermiques sur la commune de Lyon (69)**

Installation d'un système de géothermie dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment « Le Charlemagne », rebaptisé « King Charles », porté par la SCI Notapierre et accueillant environ 10 000 m² de bureaux situé dans le quartier Confluence à Lyon (2^e arrondissement), au sud de la Presqu'île.

- **Parc photovoltaïque au sol sur la commune de Montéléger (26)**

Implantation à deux kilomètres au sud-ouest de la ville de Valence par la société Corfu Solaire d'un parc photovoltaïque au sein de la zone d'activités de Beauvert à proximité immédiate de deux parcs déjà existants. La surface clôturée est de 6,17 ha, pour une puissance de 7,46 MWc et une production estimée à 10,34 GWh/an.

- **Création d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Pont d'Ain (01)**

Implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Pont d'Ain par la société SPV Pont d'Ain Energies, avec une démarche de mise en compatibilité du PLU, rendant possible son installation. La puissance installée sera de 10,2 MWc, délivrant 12 Gwh/an sur une surface d'emprise du projet de 12,6 hectares.

- **Poursuite et extension de exploitation d'une carrière de roches massives calcaires et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Puygiron (26)**

Poursuite et extension d'exploitation pendant 30 ans, par la société Roffat, d'une carrière de calcaire, dans la Drôme, sur une surface d'extension de 4,97 ha avec une demande de défrichement, ce qui portera sa surface totale à environ 13,55 ha. Le volume de gisement apporté par l'extension est d'environ 2 250 330 m³, la production annuelle moyenne s'établira à 180 000 tonnes par an (220 000 tonnes de production maximale).

- **Régénération urbaine et environnementale du triangle Saint Jean et création d'une première zone d'aménagement concerté sur la commune de Clermont-Ferrand (63) - 2^{ème} avis.**

Création d'une Zone d'aménagement concerté (Zac) par Clermont Auvergne Métropole, sur un périmètre d'environ 14 hectares situé en partie est du quartier Saint-Jean à Clermont-Ferrand. Première phase d'aménagement du projet de futur quartier, sont prévus la création de 145 000 m² de surface de plancher pour 1 420 logements environ, des équipements publics, des surfaces de tertiaire et des commerces et services au niveau des rez-de-chaussée. C'est un deuxième avis suite à l'avis délibéré le 10 octobre 2022.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégialement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent.

La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégialement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site :
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>